



Superior Solutions

# BIOZyme



## Activateur biologique pour bacs à graisse, canalisations, fosses septiques

- Activateur biologique en poudre effervescente à base de cultures de micro-organismes, d'enzymes et d'éléments nutritifs nécessaires au réveil de l'activité biologique.
- L'effervescence permet une meilleure diffusion et activation du produit.
- Contribue au bon fonctionnement des systèmes d'évacuation des bacs à graisse, permet d'espacer les curages des canalisations et des bacs.
- Assainit les fosses septiques, regards, puisards et retarde le pompage.
- Inoffensif pour le milieu écologique, micro-organismes certifiés non pathogènes : classe de risque 1 - proposition EFB.
- Agit rapidement.
- Supprime les mauvaises odeurs en évitant la formation de H<sub>2</sub>S.
- Ne contient pas de soude caustique.
- Sans attaque sur les supports - Ininflammable.
- Tensioactifs biodégradables à plus de 90 %.

BIOZYME apporte une flore bactérienne active qui digère les dépôts organiques (graisses, corps gras, protéines, amidon et cellulose) contenus dans les bacs à graisse, les fosses septiques, les canalisations de cuisine et sanitaires.

### APPLICATION

Pour assurer la bonne efficacité de BIOZYME, il est préférable de diluer le produit dans une petite quantité d'eau tiède à 30 - 40 °C maximum. Laisser reposer 15 à 30 minutes, voire 1 heure, le temps pour les bactéries de se réactiver. Verser ensuite cette solution dans l'endroit à traiter.

#### a/ BACS À GRAISSE

Avant le traitement, l'ensemencement du système doit être fait tous les jours pendant une semaine à raison de 40 à 80 g par jour. Ensuite le système doit être traité :

En fonction du nombre de repas :

- De 0 à 50 repas/jour : 40 à 60 g/semaine.
- De 50 à 100 repas/jour : 60 à 80 g/semaine.
- De 100 à 300 repas/jour : 80 à 200 g/semaine.
- De 300 à 500 repas/jour : 200 à 320 g/semaine.
- De 500 à 1000 repas/jour : 320 à 480 g/semaine.
- Plus de 1000 repas/jour : 500 g minimum/semaine

En fonction du volume du bac :

- 1500 L : 40-80 g/semaine.
- 3000 L : 80-200 g/semaine.
- 5000 L : 200-320 g/semaine.
- 7500 L : 320-480 g/semaine.
- Supérieur à 10 000 L : 500 g minimum/semaine

#### b/. CANALISATIONS

Dans le cas du traitement des canalisations :

Pour prévenir l'engorgement, le bouchage ou les mauvaises odeurs, faire un traitement avec 50 à 100 g de BIOZYME par semaine.

#### c/. FOSSES SEPTIQUES

Pour une fosse septique de 1 m<sup>3</sup>:

Assurer le démarrage en ajoutant 100 g dans la cuvette des W.C. la première semaine ou directement dans la fosse.

> Entretien courant :

50 g tous les 15 jours dans la cuvette des W.C. Faire couler l'eau.

#### S'UTILISE AVEC

Notre verre doseur 400 ml.

#### CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage. Stocker à l'abri du gel, dans un local tempéré entre 0 °C et 45 °C.

#### CARACTÉRISTIQUES

Aspect : poudre blanchâtre.

Densité : 1.pH (1 %) : 6,5 - 8,5.

Dénombrement flore totale : 5 x 10<sup>8</sup> CFU/g.

Contient une sélection de bactéries (bacillus) et d'enzymes (lipases).

*Toutes les mentions stipulées dans ce document sont basées sur notre expérience pratique et/ou sur des tests en laboratoire. Etant donné la grande diversité de circonstance d'utilisation et des facteurs humains non prévisibles, nous recommandons de toujours tester de nos produits avant leurs utilisations définitives dans la pratique. La présente feuille de données techniques peut déjà avoir été revue en fonction de la réglementation, de la disponibilité des composants ou des nouvelles informations reçues. La dernière version en vigueur et donc la seule valable, peut vous être envoyée sur simple demande.*

Version : 8550-1019

#### ZEP INDUSTRIES B.V.

(B) Quellinstraat 49, 2018 Antwerpen – T 02-3470117 F 02-3471395 - sales@zep.be – www.zepindustries.be

(NL) Vierlinghweg 30, 4612 PN Bergen op Zoom – T 0164-250100 F 0164-266710 - info@zepbenelux.com – www.zepindustries.nl

(D) Falkstraße 11, 33602 Bielefeld – T 0521-174158 F 0521-5217114 - sales@zepbenelux.com – www.zepindustries.de